



Neuro-Victoire
Maladies **Neuromusculaires**
Maladies **Neurodégénératives**
sur le **chien** et le **chat**

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION EN LIGNE
A L'INSTITUT NEURO-VICTOIRE (N-V)

Ce contrat constitue l'unique cadre des relations juridiques entre vous, Adhérent, et l'association Institut Neuro-Victoire, à l'exclusion de tout autre document. Il est nominatif, et ne peut être cédé à une tiers personne.

ARTICLE 1 - OBJET DU PROGRAMME « INSTITUT »

L'Institut NEURO-VICTOIRE, dont le siège social se situe 41 Avenue Auguste Renoir – 06800 Cagnes-sur-Mer et immatriculée à la Sous-préfecture de Grasse sous le numéro RNA W061009853 (ci-après désignée « l'Institut ») a mis en place dans ses espaces NEURO-VICTOIRE situés en France métropolitaine un programme d'adhésion offrant à ses adhérents l'accès de nos avancées en recherche accompagné d'avantages détaillés sur le site www.neuro-victoire.com selon les présentes Conditions Générales : Institut.

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Adhérent(s)/Membre(s) : désigne toute personne physique qui adhère à l'Institut dont elle accepte les conditions.

Carte : désigne la carte individuelle et nominative, permettant à l'Adhérent de bénéficier des avantages de l'Institut. La conservation et l'usage de la Carte sont sous la seule responsabilité de l'Adhérent.

Conditions Générales : désigne les présentes conditions d'adhésion à l'Institut, définies ci-après. Les Conditions Générales précisent les dispositions qui régissent les relations entre NEURO-VICTOIRE et chacun des Adhérents à l'Institut.

Institut : désigne l'ensemble de l'offre proposant aux Adhérents des avantages sur le site www.neuro-victoire.com

ARTICLE 3 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES

Le fait d'adhérer à l'Institut implique l'acceptation sans réserve par l'Adhérent, et son acceptation pleine et entière aux présentes Conditions Générales ci-après développées et accessibles sur www.neuro-victoire.fr. Il est donc recommandé à l'Adhérent de prendre attentivement connaissance de l'intégralité de ces dispositions.

NEURO VICTOIRE se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sous réserve d'en informer les Adhérents dans un délai raisonnable par courrier ou sur le site internet, étant précisé que ces

modifications n'ouvriront en aucun droit à indemnisation ou remboursement, ce que l'Adhérent accepte expressément. L'Adhérent est donc invité à consulter régulièrement les Conditions Générales sur www.neuro-victoire.com pour prendre connaissance des éventuelles modifications.

Le fait que NEURO-VICTOIRE ne se prévale pas à un moment donné des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme une renonciation de se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des clauses desdites Conditions Générales.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADHESION A L'INSTITUT

L'adhésion à l'Institut est exclusivement destinée aux particuliers, aux entreprises, personnes physiques âgées de plus de dix-huit ans. Toute souscription par une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées.

L'adhésion pourra se faire en ligne directement sur le site www.neuro-victoire.com, ou encore par courrier.

Toute personne qui souhaite adhérer à l'Institut doit remplir un bulletin d'adhésion, accepter préalablement les présentes Conditions Générales, et régler la somme correspondant à l'offre.

Tout bulletin d'adhésion comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible) ne sera pas pris en compte. Les informations signalées d'un ou plusieurs astérisques et demandées dans le bulletin d'adhésion sont obligatoires.

L'Adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les informations erronées, incomplètes ou obsolètes qu'il communiquera.

L'adhésion à l'Institut est une adhésion annuelle, de date à date, qui débutera avec l'acceptation des Conditions Générales.

Les personnes choisissant l'adhésion en ligne recevront un email de confirmation dont la date d'envoi constituera le point de départ du délai de 14 (quatorze) jours ouvrables dont disposent les adhérents pour se rétracter, sans aucune pénalité, conformément à l'article L 121-21 du Code de la Consommation. Ce droit de rétractation pourra être exercé par simple courrier adressé à l'adresse suivante : NEURO-VICTOIRE – Service Adhésion Institut – 41, avenue Auguste Renoir – 06800 Cagnes-sur-Mer, ou par tout autre moyen sous réserve que la déclaration faite exprime clairement la volonté de se rétracter.

NEURO-VICTOIRE se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'adhésion à toute personne ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes Conditions Générales ou ayant eu un comportement inadapté à l'image de l'Institut Neuro-Victoire et de ses partenaires, notamment incompatible avec l'esprit de l'Institut, déplacé ou irrespectueux envers le personnel ou les autres adhérents de NEURO-VICTOIRE en infraction notamment à la charte de bonne conduite de l'Institut.

De même, NEURO-VICTOIRE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute adhésion à l'Institut ou tout accès aux événements Neuro-Victoire à une personne avec laquelle il existerait un incident de paiement (chèque refusé, fraude ...) ou en cas d'abus dans l'utilisation des avantages.

ARTICLE 5 – AVANTAGES DE L'INSTITUT – UTILISATION DES AVANTAGES

L'adhésion à l'Institut permet de bénéficier, à la date des présentes, des avantages suivants (l'énumération ci-après n'étant pas exhaustive et pouvant être modifiée à tout moment) :

. Nos différentes avancées dans nos phases tests.

. Nos décisions sur les phases I, II, III.

. La synthèse de nos tests finals.

. Les dates de nos conférences " santé - bien-être " sur le chien et sur le chat.

. La réservation de " place privilégié " pour assister à nos conférences.

Pour les conférences, il pourra être demandé à l'adhérent de télécharger ou d'imprimer des documents et de présenter sa carte d'adhésion valide accompagnée d'une pièce d'identité.

ARTICLE 6 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION

L'adhésion à l'Institut n'est pas renouvelée automatiquement. Aux termes d'une année d'adhésion, l'Adhérent devra renouveler sa souscription pour conserver le bénéfice de ses avantages. Le paiement d'une nouvelle cotisation entraînera le renouvellement de l'adhésion à l'Institut pour une période d'un (1) an. L'Institut informera l'Adhérent par courriel, au plus tard un mois avant l'arrivée à échéance de l'adhésion, mentionnant la date d'expiration du bénéfice des avantages souscrits et offrant la possibilité de reconduire son adhésion pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 – RESILIATION

Passé le délai de rétractation applicable aux adhésions en ligne, toute personne ayant adhéré à NEURO-VICTOIRE peut demander à tout moment, sur www.neuro-victoire.com ou par courrier adressé à NEURO-VICTOIRE, la résiliation de son adhésion à l'Institut. Dans cette hypothèse, aucune somme ne sera remboursée et l'ensemble ses sommes versées à NEURO-VICTOIRE au titre de l'adhésion à l'Institut resteront définitivement acquises à NEURO-VICTOIRE.

ARTICLE 8 – RETRAIT/REFUS DE LA CARTE CLUB ARLETTIE – RADIATION DE L'ADHERENT

Tout manquement par un Adhérent aux Conditions Générales de Neuro-Victoire et/ou à toute autre conditions générales ou règlement intérieur relatifs aux avantages fournis, dont la gravité justifierait aux torts exclusifs de l'Adhérent, pourra entraîner de plein droit la radiation de l'Adhérent l'Institut ainsi que l'annulation des avantages qu'il aurait dû obtenir, sans compensation d'aucune sorte. L'Adhérent exclu pourra en outre être interdit de toute adhésion ultérieure.

De même, toute personne ayant un comportement inadapté à l'image de l'Institut NEURO-VICTOIRE et de ses partenaires, notoirement incompatible avec l'esprit du lieu et/ou contraire à l'ordre public, pourra se voir refuser l'adhésion à l'Institut ou faire l'objet d'une radiation.

ARTICLE 9 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

En adhérant à Neuro-Victoire, l'Adhérent consent à l'utilisation des données personnelles qui le concernent par l'Institut. Il est précisé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatique et sont recueillies par NEURO-VICTOIRE pour les besoins de la gestion de l'Institut de l'Adhérent. L'Institut s'engage à ne pas utiliser les données personnelles communiquées par l'Adhérent à des fins commerciales sans rapport avec l'activité de l'Institut ou de ses partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concernent, qu'elle peut exercer auprès de NEURO-VICTOIRE – Service Adhésion Institut – 41, avenue Auguste Renoir – 06800 Cagnes-sur-Mer ou à l'adresse mail suivante : contact@neuro-victoire.com

Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données qui la concernent.

ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. Tout litige relatif à l'application des présentes, même en cas de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux de Nice.